

Mairie d'Ussel

DECISION MUNICIPALE n° D20231005-139

Département	de la Corrèze				
République Française		Service	Juridique et Administration Générale		
		Matière	1.1.3	Commande publique - marchés publics - Services	
Objet	Travaux sur réseaux eau potable, assainissement eaux usées et eau pluviale				
Numéro	Accord-cadre n° 2023I14				
Attributaire	SAS MASSIF CENTRAL RESEAUX				

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;
- Considérant la nécessité de procéder aux travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement eaux usées et eau pluviale;

Décide,

Article 1:

De conclure l'accord-cadre n° 2023I14 avec :

Entreprise	Adresse	Seuil maximum H.T. sur la durée de l'accord-cadre
SAS MASSIF CENTRAL RESEAUX	2 impasse du Puy Marmion - 19200 USSEL	1.600.000 €

Article 2:

La durée d'exécution de l'accord-cadre initiale est de 12 mois. Il est reconductible 3 fois.

Article 3: La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 5 octobre 2023.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE